

Mobiliser les aides existantes

*Mobiliser les aides publiques pour remettre sur le marché les logements vacants.
Les dispositifs d'aides financières constituent un levier central pour inciter les propriétaires à
rénover et louer des logements aujourd'hui vacants.*

Nature de l'outil

La mobilisation des logements vacants repose sur un ensemble d'aides financières publiques, principalement portées par l'État et complétées par les régions, départements ou collectivités locales.

Objectifs :

- financer les travaux de rénovation et d'amélioration énergétique,
- améliorer la performance énergétique et le confort,
- conditionner la remise sur le marché à des loyers maîtrisés et à des plafonds de ressources des ménages.

Ces aides peuvent être complétées par des dispositifs départementaux, intercommunaux ou communaux, selon les territoires.

Les aides de l'État



Ma Prim'Rénov'



Des aides pour une rénovation énergétique d'ampleur
Jusqu'à 80 % de 40 000 € par logement pour les ménages très modestes ⁽¹⁾



Ma Prime Logement Décent



Des aides pour des logements dégradés
Jusqu'à 28 000 € par logement ^{(1) ou (2)}

Prime de sortie de la vacance



+ de 2 ans de vacance : 5 000 € par logement ^{(1) ou (2)}



Loc'Avantages



Réduction d'impôt de 15 à 65 % (logements conventionnés) ^{(1) ou (2)}

Les aides de la Région Normandie



Des aides pour la réhabilitation de logements vacants, dispositif RELLOV
175 €/m² jusqu'à 12 000 € par logement



Des aides pour l'énergie
Chèque éco énergie de 6 500 € à 10 000 € + 600 € pour l'audit ^{(1) ou (2)}

DES AIDES QUI S'ADDITIONNENT

Mise en œuvre

1. **Identification des logements vacants** et des propriétaires concernés.
2. **Information et orientation** des propriétaires vers les dispositifs adaptés.
3. **Montage des dossiers de subvention**, souvent avec l'aide d'un opérateur (Anah, ADIL, agences locales).
4. **Engagements requis** : durée de location, loyer plafonné, type de public.
5. **Suivi des travaux** et de la remise sur le marché.

Plafonds de ressources ⁽¹⁾

Les montants ci-dessous correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence »

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Points d'attention

Le montant des aides à la rénovation dépend de votre situation, des travaux envisagés et des dispositifs mobilisables. Ces montants peuvent évoluer selon les conditions de ressources et les programmes en cours.



Effet levier financier significatif pour déclencher des projets bloqués.
Permet de cibler les publics modestes et très modestes.



Complexité administrative pour les propriétaires.
Délais de traitement parfois longs.
Dépendance aux enveloppes budgétaires.

- ✓ Simplifier la communication et l'accompagnement (guichet unique, opérateur dédié).
- ✓ Articuler aides nationales et régionales pour renforcer l'attractivité des dispositifs.

Plus d'informations

france-renov.gouv.fr — le service public officiel de la rénovation de l'habitat

www.maprimerenov.gouv.fr — pour simuler vos aides financières

normandie.fr / cheque-eco-energie.normandie.fr — pour les aides régionales spécifiques en Normandie